

## Cidt: LIMINAIRE CSE Réseau, 7 & 8 décembre 2022 OVERDRIVE : en route vers l'expérimentation

## C'est parti!

L'accord « de méthode » qui va cadrer son expérimentation est signé.

Le site de qualification de Strasbourg va donc pouvoir tester début 2023 ce nouvel AMIS (comprenez « Assistant de Mise en Images et de Sons »). Et la Cfdt adhère à l'idée. Mieux vaut, en effet, évaluer les conditions de mise en œuvre, identifier les freins dans l'utilisation, et les impacts potentiels sur les métiers et organisations du travail avant le déploiement de l'outil. La démarche nous semble essentielle d'autant qu'elle associe salariés et organisations syndicales.

Mais de quoi s'agit-il exactement ?

DECEMBRE 2022

Overdrive: en français, surmultiplication (de la vitesse) mais aussi surmenage, suractivité ou surrégime. On vous rassure, en théorie, rien de tout cela. Overdrive est un automate de production déjà utilisé par de nombreuses chaînes de télévisions. Dans une régie automatisée, il peut tout contrôler ou presque: les caméras, la console son, la console lumière, les synthés,... mais pour le réseau France 3, rien n'est encore décidé.

L'expérimentation doit justement permettre d'y voir plus clair!

Les différents modes d'exploitation vont être passés au crible à Strasbourg. Et le choix de l'utilisation de telle ou telle fonctionnalité dépendra, nous assure-t-on, des retours d'expérience des 46 salariés « testeurs » (2 par antenne régionale).

La Cfdt souligne que ce nouvel outil devra se mettre au service de l'éditorial et des programmes, et, en aucun cas, les contraindre.

Nous ne sommes pas naïfs: l'overdrive permettra de réduire le nombre de personnel en régie. La direction du réseau ne le dément pas. Elle soutient que cet outil permettra de trouver des « ressources », autrement dit des techniciens, pour travailler sur d'autres activités.

Au départ, c'est de contenus numériques qu'il était question. Aujourd'hui, c'est de PAE, de prises d'antenne événementielles qu'on nous parle, pour le linéaire ou pour le web. Les personnels de régie pourraient donc continuer à exercer leur métier sur d'autres contenus que le JT ou les traditionnelles émissions du réseau. Mais pour le moment, ces PAE n'existent pas. On n'en connaît ni la fréquence, ni le nombre de personnels qu'elles mobiliseraient. La direction du réseau doit donc, dès maintenant, donner des garanties aux personnels, si elle veut que l'overdrive soit accepté par les salariés et vécu comme une amélioration et non une régression.

La Cfdt restera vigilante dans la commission de suivi de l'accord, et à l'écoute des personnels « testeurs ». Nous invitons, par ailleurs, la direction du réseau à présenter, au CSE, aux organisations syndicales ainsi qu'aux salariés des antennes, son nouveau projet de régionalisation.

SUIVEZ-NOUS SUR



CFDT-FTV.FR



Vous souhaitez nous poser des questions ? Contactez-nous au : 01 56 22 88 21